collège André Maurois
académie Caen

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public local d'enseignement
COLLEGE ANDRE MAUROIS
10, boulevard Eugène Cornuché
BP 12 200
14 802 DEAUVILLE cedex
Tel : 02 31 88 22 57
N° SIRET : 191 400 431 00018

Adjoint gestionnaire
Agent comptable
Sandra Laisney

Téléphone :
02 31 88 22 57
Fax :
02 31 88 85 57
Courriel :
int.0140043W@ac-caen.fr

10 Boulevard Cornuché
14800 DEAUVILLE

http://maurois-deauville.etab.ac-caen.fr/

Représenté par : Madame Marie-Laure CHENART – Proviseur

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE :

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage ski en Savoie.

Effectif entre 65 et 75 élèves mineurs et 7 accompagnateurs

Date souhaitée du **31 mars au 5 avril 2019**.

Le marché est composé de deux lots : - Lot n° 1 : Séjour avec hébergement
- Lot n° 2 : Transport

ARTICLE 3 : FORME DU MARCHE :

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

ARTICLE 4 : PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT ET MODE DE REGLEMENT

Le tarif sera établi pour tous les participants et proposé sous format d'un tarif unitaire par tranche de 5 participants. (Ex : coût de 65 à 70 participants = xxx,xx € par participant)

Le prix de l'offre est indiqué à un prix TTC ferme et définitif. Il comprend toutes les prestations ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations demandées.

Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Les paiements pourront être effectués en deux versements (1 acompte et le solde après la réalisation du séjour)

LOT N° 1 : Séjour avec hébergement

ARTICLE 5 : DESCRIPTIF DU SEJOUR :

Séjour dans une station de ski en Savoie à plus de 1 800 m d'altitude.

5.1 Station :

En Savoie à plus de 1 800 m d'altitude avec un domaine skiable de plus de 100 km et des pistes de tous niveaux.

.

5.2 : Hébergement

Arrivée le 31 mars 2019 avant le diner et départ le 5 avril 2019 après le diner.

L'hébergement se situera au pied des pistes et sera de type chalet savoyard. Les chambres seront composées de 3 à 6 lits avec cabinet de toilettes/douche sur le site. Tous les repas (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) seront fournis durant tout le séjour.

Le centre devra pouvoir mettre à disposition :

- Une salle de jeu
- Une salle d'activité réservée à nos élèves
- Un accès WI-FI gratuit
- Une salle de restauration/self

5.3 : Restauration

La pension complète du dîner du 1er jour au diner du 6ème jour et un goûter quotidien.

Jour 1 : dimanche : dîner.

Jour 2 à jour 5 : lundi, mardi, mercredi et jeudi : petit déjeuner, déjeuner, gouter, dîner

Jour 6 : Vendredi : petit déjeuner, déjeuner, gouter et dîner.

Possibilité de pique-nique pour le déjeuner

Prévoir un diner à thème avec spécialités locales

Précision : Les repas doivent être adaptable aux régimes alimentaires d'élèves susceptibles d'allergies

5.4 Activités :

Cours de ski alpin – 9 séances de 2h30 - 2 moniteurs ESF par séance de ski

Inclure la location de matériels (skis, bâtons, chaussures et casques) et remontées mécaniques

En cas d'absence de neige, prévoir d'aller en altitude afin de pourvoir skier.

Sortie raquettes encadrée par un accompagnateur en montagne

1 atelier neige et secours en montagne

LOT N° 2 : transport

ARTICLE 6 : Transport

Séjour dans une station de ski en Savoie à plus de 1 800 m d'altitude.

Transport en autocar aller et retour depuis l'établissement.
Heure de départ aller souhaitée : 5 heures le 31 mars 2019
Heure de départ retour souhaitée : 21 heures le 5 avril 2019

Le bus devra être équipé de WC et correspondre aux normes de sécurité en vigueur.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront les caractéristiques de l'autocar mis à disposition et toutes les informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre (expérience du chauffeur, éléments de confort...)

ARTICLE 7 : ASSURANCE ANNULATION

Le candidat indiquera dans son offre le tarif de l'assurance annulation et la description des conditions de celle-ci.

ARTICLE 8 : PRESENTATION DES OFFRES.

8.1 Contenu du dossier de la consultation fourni au candidat

Les documents suivants fournis aux candidats :
Cahier des charges et règlement de la consultation
Les documents du marché sont publiés sur le site d'AJI : http://site.aji-france.com/

8.2 Modalités de remise des candidatures

Les candidats doivent impérativement fournir les documents suivants :
- Le règlement de la consultation paraphés sur chaque page et signé.
- Une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle (RCP) et la copie du certificat d'immatriculation, ou la copie de l'arrêté de l'agrément ou de la licence, et la copie de la garantie financière.
- Un descriptif détaillé de l'hébergement
- Un mémoire technique concernant l'autocar
- Tout autre document permettant d'évaluer la qualité de la prestation

Les offres doivent impérativement parvenir au Collège André Maurois :

AVANT LE 10 octobre 2018 12H00

Modalités d'envoi :

- Par voie postale sur chaque enveloppe sera mentionné :
« COLLEGE ANDRE MAUROIS DEAUVILLE– voyage ski en Savoie – lot n° - NE PAS OUVRIR ».
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : int.0140043w@ac-caen.fr, en précisant bien en objet "voyage ski en Savoie – lot n° " avec accusé réception
- Les enveloppes peuvent être déposées en mains propres contre récépissé auprès de Madame BAASOUSI au service intendance du lycée le lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

Les offres resteront valides pour une durée de 60 jours après la date limite de réception.

Article 9 : JUGEMENT DES OFFRES

Prix : 50%
Qualité de la prestation : 50%

Les critères de qualité seront appréciés à partir de tous les documents produits par le candidat

Le barème de notation se présente de la manière suivante :

Appréciation	Signification	Nombre de points
Insuffisant	le contenu ne répond pas aux attentes	1
Partiellement insuffisant	le contenu de l'offre ne répond que partiellement aux attentes	2
Suffisant	l'offre répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier par rapport aux besoins	3
Bon	l'offre répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particulier par rapport aux besoins	4
Très intéressant	l'offre répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux besoins	5

ARTICLE 10 : NOTIFICATION DU MARCHE

Les candidats dont l'offre sera retenue seront informés par le biais de la publication sur le site de l'AJI et par un courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 8 jours francs après la tenue de la commission.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à :
Madame Souad BAASOUSI – secrétaire d'intendance
Madame Sandra LAISNEY – adjoint gestionnaire

Pour le Collège A. MAUROIS,
Le Proviseur,

COLLÈGE A. MAUROIS DEAUVILLE
Le Proviseur

Marie-Laure CHENART

Pour le candidat,